



Watermael-Boitsfort
Watermaal-Bosvoorde

Rencontre de quartier Boitsfort-centre

10 octobre 2022



Ce document contient :

- La présentation du Collège (pages 2-6)
- Les grands thèmes abordés (pages 7-11)
- Les questions reçues par écrit & réponses apportées par le collège (pages 12-20)

Présentation du Collège










WATERMAEL-BOITSFORT / WATERMAAL-BOSVOORDE

RÉUNIONS DE QUARTIER
WIJKVERGADERINGEN 2022

Quartiers
Coin du Balai
Wijk
Bezelhoek
06.10.2022



LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVIN.E S HET COLLEGE VAN BURGEMEESTER EN SCHEPENEN

 <p>Olivier Deleuze Bourgmestre – Burgemeester Éac. civiel, Personnel, SPPF, Prévention, SENJA, Tutelle CPAS, Diversité & Égalité des chances, Droits des femmes – Burgerlijke Stand, Personnel, IOP/W, Pensions, Toezicht op het OCMW, Diversiteit en Gelijke Kansen, Vrouwenrechten</p>	 <p>Benoît Thielemans Logement et Bâtiements publics – Hervestiging en Openbare gebouwen</p>	 <p>Marie-Noëlle Stassart Urbanisme, Aménagement du territoire, Voiries et Mobilité – Stedenbouw, Ruimtelijke ordening, Wegen en Mobiliteit</p>
 <p>Odile Bury 1^{ère} échevine – 1^{ste} schepen Tourisme, Environnement, Migrations, Information, Informatique, Jeunesse, Solidarité internationale et Bien-être animal – Transitie, Landbouw, Migratie, Informatie, Informatica, Jeugd, internationale solidariteit en Dierwelzijn</p>	 <p>Jean-François de Le Hove Finances, Cultus, Sports et Santé, Juridique et Population – Financien, Sport en Gezondheid, Juridische zaken, Bevolking en Individueel</p>	 <p>Daniel Soumillion Culture et Patrimoine – Cultuur en Patrimonium</p>
 <p>Hang Nguyen Enseignement, Petite enfance, Vie sociale et seniors, Vie économique et Aménages – Onderwijs, Kinderopvang, Sociaal Leven en Senioren, Economisch Leven, Europese Relaties</p>	 <p>Cathy Clerbaux Participation, Énergie, Espaces verts et Proximité publique – Participatie, Énergie, Groene ruimten en Openbare nabijheid</p>	 <p>David Leisterh Président du CPAS – Voorzitter van het OCMW</p>

WELCOME BACK!

- COVID et crise ukrainienne, finances communales sous pression / COVID en de Oekraïense crisis, gemeentelijke financiën onder druk
- C'est reparti de plus belle en convivialité et beaux projets! / Het is weer terug met meer gezelligheid en mooie projecten!
- L'accueil des personnes réfugiées fut et est incroyable, merci! / De ontvangst van de vluchtelingen was en is ongelooflijk, dank u!
- Difficultés pour toutes les communes directement impactées / Moelijkheden voor alle rechtstreeks getroffen gemeenten
- Organisation doublée d'événements et de fêtes communales et citoyennes! / Gemeentelijke en burgerlijke evenementen en vieringen! 📺

Permanence du Bourgmestre sans rendez-vous
Mercredi – 16:00 > 18:00 (excepté durant les congés scolaires)
Permanentie van de Burgemeester zonder afspraak
Woensdag – 16:00 > 18:00 (behalve tijdens de schoolvakantie)

**URBANISME – MOBILITÉ
STEDENBOUW - MOBILITEIT**

- Travaux RER / GEN-Werken
- La nouvelle place Keym / Het nieuwe Keymplein

Souverain 25

I. Olivier Deleuze, bourgmestre

Nous semblons être sortis de la pandémie. Toutefois, il faut rester prudent : nous ne sommes pas à l'abri d'une recrudescence durant l'hiver. Néanmoins, la vie a repris et l'on ne peut que s'en féliciter car cela a permis de réorganiser des activités et des événements culturels. À peine sortis de cette crise, nous en découvrons une autre, celle liée à la guerre en Ukraine qui engendre une augmentation très importante des coûts de l'énergie et par ricochet, une augmentation du coût de la vie. Nous devons être conscients que nous allons affronter des temps difficiles. Nous avons besoin de solidarité et d'être ensemble. Grand merci à tous ceux, et vous êtes nombreux, qui accueillent depuis des mois maintenant des réfugiés ayant fui l'Ukraine en raison de la guerre.

II. Marie-Noëlle Stassart, échevine de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire, des Voiries et de la Mobilité

Le cahier des charges pour désigner l'entreprise qui réalisera les travaux de la **place Keym** a été adopté en Conseil communal le 20 septembre dernier. Les travaux devraient débuter en avril 2023 et devraient durer un an, mais des imprévus peuvent toujours survenir et retarder les travaux. La place Keym offrira plus de végétation, plus d'eau, plus de place pour les piétons. Elle sera plus attractive pour tous, tant pour les riverains que pour les commerçants.

En 2023, devrait s'ouvrir le nouveau **AXA Royal Belge**. Cela sera l'occasion de pouvoir à nouveau se promener dans son parc : en effet, le permis prévoit de maintenir une servitude de passage afin de laisser le chemin accessible aux piétons. Par ailleurs, la Région a prévu de mettre à ciel ouvert Woluwe qui passera devant le grand bâtiment.

Enfin, les travaux du RER avancent bien, le pont de l'Élan devant être terminé pour la fin du mois d'octobre.

COMMERCES & ENSEIGNEMENT / HANDELS & ONDERWIJS

Primes Premies



Enseignement / Onderwijs



PLAN CLIMAT / KLIMAATPLAN



3 étapes / 3 stappen

- Inventaire des mesures prises / Inventaris van de genomen maatregelen
- Mesures d'atténuation / Verzachtende maatregelen
- Mesures d'adaptation / Aanpassingsmaatregelen



Champ d'application / Toepassingsgebied

- L'administration communale / Het gemeentebestuur
- Les asbl et les écoles communales / De gemeentelijke vzw en scholen
- Le territoire / Het grondgebied

Temporalité / Planning

- Fin 2023 / Eind 2023
- Mais on attend pas pour mettre en œuvre ce qui peut l'être rapidement! / Maar we wachten niet om uit te voeren wat snel kan worden uitgevoerd!

Pour être informé / Om op de hoogte te zijn:
transition@wb1170.brussels – transitie@wb1170.brussels

III. Hang Nguyen, échevine de l'Enseignement, Petite Enfance, Vie sociale et Seniors, Vie économique, Relations européennes

La Commune investit dans ses écoles, ce grâce à la richesse de l'**enseignement**. L'apprentissage du néerlandais précoce, commencé à la rentrée scolaire 2020, est présent dans toutes les écoles et permet aux élèves dès la 3^e maternelle de découvrir cette seconde langue. Les écoles ont beaucoup d'atouts à offrir : pédagogie active, séances de piscine dès la 3^e maternelle, projet sport +, nombreuses activités extra-scolaires...

De nouveaux **commerces** vont (ou se sont) installés dans votre quartier. Citons l'arrivée d'une fromagerie, d'une animalerie, d'un concept-store, un restaurant portugais et une librairie en cours de rénovation. La Commune, via son service de la **Vie économique** de Watermael-Boitsfort soutient les commerces locaux actifs sur le territoire de Watermael-Boitsfort qui s'impliquent dans une dynamique de quartier en leur donnant la possibilité de bénéficier d'une prime. Par ce biais, la Commune veut encourager les commerces locaux, dynamiser les quartiers et fédérer les commerces du quartier. Enfin, pour soutenir les nouveaux commerçants qui s'installent, ceux-ci peuvent bénéficier d'une prime « visibilité », ils peuvent remplir un formulaire et ainsi se voir offrir un encart publicitaire dans le périodique communal 1170. Plus d'info sur le site internet du Syndicat d'Initiative : <https://siwb1170.brussels>.

IV. Olivier Deleuze, en l'absence d'Odile Bury, échevine de la Transition, Environnement, Hygiène, Information et Informatique, Jeunesse, Solidarités internationales, Bien-être animal

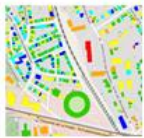
Je dois excuser Odile Bury qui ne pouvait assister à la réunion ce soir.

La Commune a lancé son **plan d'action pour le climat** afin de faire baisser l'impact climatique. Depuis 2004, les différentes majorités ont déjà travaillé sur la question permettant à la Commune d'être labellisé « commune éco dynamique ». Il s'agit à présent de renforcer encore le dispositif en mettant en place trois actions :

- faire un inventaire de ce qui a été fait depuis 20 ans ;
- trouver des solutions pour diminuer les émissions de carbone (la création de la Recyclerie a permis par exemple de diminuer les émissions de carbone en permettant aux citoyens d'acheter des objets tant de seconde main que des objets créés à partir de matière recyclée tel que le tissu par exemple) ;
- trouver des solutions pour s'adapter principalement en matière énergétique.

Les personnes souhaitant avoir plus de renseignements sont invitées à envoyer un message à l'adresse transition@wb1170.brussels. Elles recevront dès lors régulièrement une newsletter spécialement dédiée à ces questions.

ÉNERGIE / ENERGIE



BUDGET PARTICIPATIF PARTICIPATIEBUDGET



VIVRE ENSEMBLE DANS UNE COMMUNE PROPRE / SAMEN LEVEN IN EEN SCHONE GEMEENTE



V. Cathy Clerbaux, échevine de la Participation, Énergie, Espaces verts et Propreté publique

La Commune a fait appel à une société afin que dans la nuit du 19 au 20 février 2021, un petit avion survole le territoire de Watermael-Boitsfort pour faire un relevé **thermographique** de l'ensemble des toitures. Cet inventaire a permis d'établir un état des lieux des déperditions de chaleur pour les toits des bâtiments et des sites survolés, avec une précision à 40 cm. N'hésitez pas à consulter la page internet de notre site (watermael-boitsfort.actionair-environnement.com/index.php?lang=fr) afin de découvrir un aperçu global de la photographie thermique des toits de la commune vus du ciel (résolution médiane : une couleur par toit), en savoir plus sur la thermographie aérienne, et demander les données précises pour votre habitation.

Par ailleurs, pour ceux que cela intéresserait, il est possible de bénéficier d'un **achat groupé d'énergie**. Nous vous conseillons de vous renseigner, uniquement si vous bénéficiez actuellement d'un tarif variable. Pour plus de renseignements, consultez notre site : www.watermael-boitsfort.be/fr/vivre-a-watermael-boitsfort/energie/achat_groupe_energie.

Afin de vivre ensemble dans une commune propre, nous avons mis en place plusieurs actions de **propreté publique**. Tout d'abord, nous avons changé les poubelles situées sur l'espace public en les équipant d'un couvercle afin d'empêcher les oiseaux de venir piocher dedans. Par ailleurs, nous avons aussi incité fortement les habitants à s'équiper de poubelles rigides (noires et orange) : des distributions gratuites sont organisées tous les mercredis et vendredis (de 14h à 16h). Nous vous rappelons que l'usage des poubelles rigides est obligatoire à Watermael-Boitsfort dès que le sac contient des déchets organiques, et que dès le 1^{er} mai 2023, il sera obligatoire dans la Région de Bruxelles-Capitale de trier ses déchets alimentaires. 3 123 poubelles noires et 2 584 poubelles orange ont été distribuées gratuitement aux riverains depuis le début de l'action. Nous avons également embauché deux responsables « prévention propreté » pour aider à faire le lien entre le service Propreté et les habitants. Enfin deux fois par an, une déchetterie mobile s'installe dans un quartier ; des campagnes de grand nettoyage ont lieu 2 fois par an – la campagne d'automne se déroulant actuellement du 19/9 au 25/9. La commune est aidée par de nombreux ambassadeurs propreté (citoyens bénévoles qui grâce à leur énergie nous aident à garder notre commune propre). Nous les remercions chaleureusement.

Le **budget participatif** a été organisé cette année pour la 3^e fois. De nombreux projets tant portés par les citoyens (projets Coups de pouce) que mis en place par la Commune (projets phares) ont ainsi vu le jour. On peut citer, deux projets : des boîtes Sibelga ont été repeintes par un collectif d'artistes permettant ainsi d'embellir la ville ; un partenariat a été mis en place avec Usitoo et la Recyclerie afin de rendre les frais de livraison gratuits en cas de prêt d'objets de bricolages...



SPORT & SANTÉ / SPORT & GEZONDHEID



VI. Benoit Thielemans, échevin du Logement et des Bâtiments publics

Le 12 novembre prochain de 14h à 18h, la Commune organise en collaboration avec le CPAS une **bourse aux « idées logement »** à la Maison Haute. Le but consiste à partager des solutions pratiques pour mieux se loger avec moins d'énergie. Cette bourse réunira des acteurs communaux et régionaux du logement et de l'énergie capables de répondre à vos questions. Seront présents : les cellules « Énergie » et « Logement » du CPAS, la Recyclerie de Watermael-Boitsfort, Homegrade (la maison régionale du logement et de l'énergie), Inforgazelec (centre d'information bruxellois pour les consommateurs d'électricité et de gaz), Slow Heat (entreprise qui explore et expérimente les pratiques de chauffage économes, centrées sur les occupants plutôt que les logements)... Vous trouverez plus d'information sur le site internet de la commune.

VII. Jean-François de Le Hoye, échevin des Finances, Cultes, Sports et Santé, Juridique et Population

Depuis quelques années, les **chèques sport** existent au niveau communal et permettent de recevoir 50€ (qui s'ajoutent aux 50€ que la plupart des mutuelles octroient déjà), pour les jeunes (5 > 18 ans) qui s'inscrivent dans des clubs sportifs de la Région bruxelloise, agréés par l'ADEPS ou son correspondant néerlandophone Bloso. Cette demande se fait via un formulaire très facile à remplir (un volet « données personnelles », un volet à compléter par le club) et à envoyer par e-mail (ou déposer à la piscine Le Calypso) jusqu'au 1^e novembre. Plus d'info sur : <http://www.calypso2000.be>. Au cas où il y aurait plus de demandes que le budget disponible, les critères de priorité sont : soutien au sport féminin ; soutien aux premières inscriptions (promotion de la mise au sport) ; soutien aux clubs de Watermael-Boitsfort ; soutien aux clubs proposant des formations pour leurs encadrants.

Le projet pilote de la **Maison Sport Bien-Être** de Watermael-Boitsfort a été développée en partenariat avec l'Adeps au sein du Parc sportif des Trois Tilleuls. Elle a pour mission de vous accueillir, de vous orienter, de vous soutenir dans votre projet de pratique sportive ou dans le développement ou reprise d'une activité physique et/ou sportive à des fins de santé, de bien-être ou encore d'insertion sociale quel que soit votre âge. Plus de renseignements : www.calypso2000.be/page3.asp?ClubID=28&LG=FR&PageGroupeID=8087.

CPAS / OCMW

Bientôt : ouverture d'un restaurant de quartier
Binnenkort: opening van een buurtrestaurant

Rénovation et extension de sa maison de repos
Renovatie en uitbreiding van zijn rusthuis

Regroupement des services dans un même bâtiment
Synergie en rationalisatie van diensten in hetzelfde gebouw



CULTURE / CULTUUR

LA VÉNERIE

WABO
Gemeenschapscentrum Watermael-Boitsfort



Biblio & ludothèque
de Watermael-Boitsfort



VIII. David Leisterh, président du CPAS

Watermael-Boitsfort est la commune bruxelloise la plus solidaire : la dotation qu'elle verse à son CPAS est proportionnellement à son nombre d'habitants, une des plus importantes de la région. Ce budget se justifie au regard du nombre de logements sociaux présents sur le territoire ainsi que par l'augmentation importante du nombre de demandes enregistrées dernièrement.

Plusieurs actions sont en cours. D'une part, un **nouveau restaurant de quartier** va s'ouvrir au Fer à Cheval à proximité de l'Épicerie sociale au sein d'anciens locaux du Logis-Floréal. D'autre part, la **Maison de Repos** va être rénovée et son offre de service étendue. Enfin, les **services du CPAS** vont être regroupés au sein d'un même établissement. Cela va permettre de faire des économies d'énergie, de faciliter les démarches des bénéficiaires qui demandent souvent plusieurs étapes dans plusieurs services différents et d'également faciliter le service offert aux bénéficiaires.

IX. Daniel Soumillion, échevin de la Culture et du Patrimoine

Pendant la pandémie, les acteurs culturels ont souffert, et ceux de Watermael-Boitsfort n'y ont pas échappé, Nos centres culturels, nos bibliothèques, le service communal ne se sont pas contentés de laisser passer l'orage, mais se sont efforcés de maintenir une offre de services et des animations adaptés aux circonstances, grâce à leur flexibilité, leur imagination, leur créativité. Actuellement la vie reprend et la culture reflorit sans barrière, comme par exemple ce 24 septembre avec l'ouverture de la saison de La Vénerie, à la lumière particulière de son 50^e anniversaire. Citons également l'exposition *Les Cités-Jardins par la fenêtre* regroupant une trentaine d'artistes de la commune, les promenades audioguidées du Floréal et du Logis (élaborées par l'Espace Mémoire et Les Compagnons de Floréal), les *Sentiers Tartare* et l'expo *ArCaDo...*

Olivier Deleuze : Nous passons à présent au temps d'échange, nous allons vous tendre le micro afin de vous permettre de vous exprimer.

Réponses apportées par le Collège aux questions posées par l'Assemblée

Pourquoi la bibliothèque située à la Maison des Enfants a été fermée sans aucune communication spécifique ? Un des atouts de la Commune était l'offre culturelle. C'est regrettable que la culture ait tant souffert dernièrement. (Daniel Soumillion)

Face à la crise financière à laquelle est confronté la Commune, le Collège a été contraint de faire des choix. La crise de la Covid et maintenant celle liée à la Guerre en Ukraine ont engendré une augmentation importante des dépenses communales tandis que les recettes ont diminuées. La Maison des Enfants (site Hondenberg) comprenait au rez-de-chaussée une ludothèque et à l'étage une bibliothèque pour les enfants et les ados. Sa fermeture a été décidée compte tenu de la situation financière de la Commune. Après avoir réalisé une analyse comparative basée sur les autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons opté de fermer ce lieu car nous avons plus de bibliothèques par habitant que les autres communes. Mais il ne s'agit pas d'une fermeture pure et simple mais d'une réorganisation. Le site du Hondenberg se délocalise d'une part vers l'Espace Delvaux et d'autre part vers la bibliothèque et les installations situées au 32 rue des Trois Tilleuls. Au niveau des ressources humaines, quatre emplois ont été supprimés dont certains agents avaient déjà trouvé un emploi équivalent avant la fin de leur contrat à Watermael-Boitsfort.

Pourquoi avoir réduit le budget de La Vénerie ? (Daniel Soumillion)

Comme évoqué dans la question précédente, la Commune fait face à des difficultés financières. Le Collège a proposé au Conseil communal de voter la diminution de manière équivalente des subsides versés aux grandes Asbl communales, à savoir La Vénerie, Vivre à Watermael-Boitsfort, Vivre Chez Soi et le Parc Sportif des Trois Tilleuls. Ce choix a été difficile mais nécessaire pour pouvoir boucler notre budget 2022.

Renseignements sur le futur projet immobilier rue de l'Hospice communal (démolition de Tax Consult) pour en faire des logements d'habitation. Quelles sont les interactions entre la Région et la Commune sur ce dossier ? (Marie-Noëlle Stassart)

En effet, un promoteur envisage un projet immobilier. Pour l'instant, aucun permis d'urbanisme n'a encore été introduit. En revanche, je vous confirme que nous discutons avec la Région afin de veiller à ce que le projet qui sera proposé respecte la typologie de la rue.

Pistes cyclables (Marie-Noëlle Stassart)

- **Pourquoi les avoir installées au milieu de la voie de circulation au niveau de l'avenue Franklin Roosevelt ?**

Les voiries sur lesquelles se trouvent les pistes cyclables sont régionales. Nous discutons de ce sujet avec la Région très régulièrement. À ce jour, une demande de permis a été déposée par la Région afin de pérenniser les pistes cyclables provisoires installées en période Covid, ceci dans le but de faciliter la circulation des navetteurs cyclistes. Il se trouve que dans ce cas précis, il y a effectivement un doublon entre la piste existante et celle qui est sur la chaussée. L'ancienne piste cyclable étant trop abimée et compte tenu des travaux trop importants à entreprendre pour la réparer, la Région souhaite qu'elle devienne un trottoir réservé aux piétons. Ce réaménagement faisant l'objet d'une demande de permis sera mis en enquête publique et sera suivi d'une commission de concertation. Vous aurez alors l'occasion de pouvoir vous exprimer sur cet aménagement. Le Collège émettra également un avis.

- **Pourquoi les avoir installées sans aucune concertation ? Cela génère beaucoup de problèmes de circulation dans le coin drève des Tumuli et clos des Chênes.**

À la base, il s'agit d'un dispositif temporaire installé dans le cadre des mesures Covid. Les deux carrefours (gare de Boitsfort et avenue des Coccinelles) vont être étudiés à l'occasion de la demande de permis d'urbanisme que la Région va remettre pour pérenniser les pistes cyclables. L'étude abordera toutes les problématiques de circulation existantes dans ce périmètre.

Pour ceux qui le souhaitent, voici le lien internet renvoyant vers la page qui compile toutes les enquêtes publiques en cours dans la commune ainsi que les avis des commissions de concertation : www.watermael-boitsfort.be/fr/vivre-a-watermael-boitsfort/urbanisme/enquetes-publiques-en-cours/enquetes-publiques.

N'hésitez pas à la consulter régulièrement.

Quelles solutions peuvent être apportées aux problèmes de réseaux internet et réseaux téléphonie ? (Olivier Deleuze)

Nous sommes en pourparlers avec Proximus afin de voir s'il est possible d'installer une nouvelle antenne au niveau de la gare de Watermael (Arcades). On leur a demandé de faire une étude d'incidence pour vérifier l'impact de cette antenne sur les lieux actuels. Nous devons nous assurer que cette antenne respecte les normes d'émission et analyser le résultat de cette étude avant de prendre une décision.

Qu'en est-il du projet de créer du logement au niveau du Chant des Cailles ? (Olivier Deleuze)

La Région nous a informés de son souhait d'installer 70 logements sur le Chant des Cailles. Nous sommes défavorables à ce projet. Par contre, nous sommes d'accord pour installer des logements à certains endroits du Chant des Cailles (comme Petits Cailles) mais pour nous, il est important que l'ensemble de la surface actuellement dédiée à l'agriculture urbaine soit conservée dans sa globalité.

Par ailleurs actuellement, il y a un besoin important de logement pour les réfugiés de guerre ukrainiens pour lesquels il est nécessaire d'installer des modules provisoires. La Région souhaite que ces modules soient installés sur la partie du Chant des Cailles où se trouvent actuellement les moutons. Nous sommes favorables à ce qu'une solution provisoire soit trouvée pour les réfugiés ukrainiens, parce qu'il s'agit de logements provisoires et non définitifs. Mais ceci seulement si l'ensemble dédié à l'agriculture urbaine (culture et élevage) est conservé.

École en immersion : est-ce que l'un des deux parents doit être bilingue ? (Hang Nguyen)

Non, il n'est pas nécessaire que l'un des deux parents soit bilingue pour inscrire votre enfant. L'école Les Cèdres – seule école concernée par ce projet est gérée par une directrice francophone. Les enfants y sont suivis par deux titulaires : l'une francophone dispensant 50 % des cours en français et l'autre néerlandophone dispensant le reste en néerlandais. Le seul critère actuellement applicable est l'âge, à savoir l'année de naissance de l'enfant. Pour l'instant, ne sont possibles que les inscriptions pour les enfants nés en 2017 et entrant uniquement en 3^e Maternelle. La seule exception possible est le cas où l'enfant aurait déjà fait du néerlandais en immersion dans un autre établissement scolaire. L'année prochaine (2023-2024), les inscriptions seront ouvertes pour la 3^e Maternelle et la 1^{ère} Primaire. Dans les autres écoles communales en revanche, nous avons mis en place du néerlandais précoce c'est-à-dire que deux périodes par semaine d'enseignement sont proposées en néerlandais aux enfants dès la 3^e Maternelle.

Des arbres sont en train de se déraciner au niveau du Parc Sportif des Trois Tilleuls. Qui s'occupe de les vérifier ? Comment en être prévenu ? (Cathy Clerbaux)

Un inventaire du patrimoine arboré a été réalisé sur la commune afin de connaître l'état sanitaire de chaque arbre. Nous allons regarder si les arbres en question avaient été identifiés comme « à surveiller ». En pratique, s'il s'agit de faire un simple élagage, nous demandons au Logis-Floréal d'intervenir. Si par contre, il faut les enlever, le service des Espaces Verts de la Commune s'en chargera. Si vous souhaitez être informé, n'hésitez pas adresser un courriel à Cathy Clerbaux (cclerbaux@wb1170.brussels) qui vous apportera les renseignements demandés.

Agora sportive Georges Benoit : où en sont les démarches et les travaux ? (Olivier Deleuze)

Depuis sa rénovation, l'Agora située avenue Georges Benoit rencontre un grand succès auprès des jeunes. Elle est davantage fréquentée que par le passé. La Commune doit régler les problèmes de friction entre les riverains et les jeunes et prendre à présent des dispositions pour que la coexistence soit la plus harmonieuse possible.

Dernièrement, une étude a été réalisée par un bureau spécialisé pour évaluer les nuisances sonores rapportées par les riverains. Son objectif était d'une part de réaliser un diagnostic complet des modes de propagation du son sur le site et d'autre part, de proposer des mesures à prendre pour limiter les nuisances sonores. Le rapport comprend également divers scénarios d'aménagements et des recommandations qui seront étudiées en concertation avec les riverains et usagers du lieu. Ainsi le bureau d'études recommande les mesures suivantes :

- changer les panneaux de basket qui sont bruyants ;
- changer le revêtement du terrain de basket, bruyant ;
- mettre des barrières anti-son le long des jardins en haut ;
- mettre des tribunes / auvents le long du terrain de basket ou de foot.

Cette étude a été exposée à différents partenaires et aux riverains. Ceux-ci ont marqué leur accord pour que les panneaux de basket et le revêtement de sol soient changés. Ils souhaiteraient donner davantage d'autorité aux éducateurs / moniteurs présents sur place pour qu'ils puissent plus facilement intervenir auprès des jeunes. Ils aimeraient également que l'agora soit clôturée pour un meilleur respect des heures d'ouverture. Il reste à régler

le problème des barrières verticales le long du terrain de mini- foot : en effet, celles-ci sont bruyantes. Les fabricants qui proposeraient une solution devraient nous garantir que le produit ne sera pas abimé au bout de 6 mois d'utilisation.

Au budget 2023, nous avons inscrit la somme de 120 000 euros afin d'entreprendre les travaux listés ci-dessus. Certains de ces travaux nécessitent une demande de permis (à savoir les travaux permettant de changer le revêtement du sol du terrain de basket, les parois verticales et installer une clôture). Si ce permis est octroyé, nous serons seulement alors en mesure de pouvoir lancer des consultations auprès des entrepreneurs en charge d'effectuer ces travaux.

En ce qui concerne les panneaux de basket, nous allons procéder à leur changement rapidement car il n'y a pas besoin de permis pour le faire.

Nous n'installerons pas de murs acoustiques car les riverains ne le souhaitent pas. Enfin, nous n'allons pas introduire de permis pour installer des tribunes ou un auvent : nous savons que sur ce point, le permis sera d'office refusé.

Pour résumer, ce dossier va être long par le fait que l'endroit est situé en zone classée ou à proximité d'une zone classée. Dès que le permis est accordé, nous nous lancerons dans les dépenses. Un budget de 120 000 euros a été inscrit au budget 2023 et devrait pouvoir couvrir les dépenses.

On se lance dans un processus sur base de ce qui a été demandé par les riverains afin de permettre aux jeunes de continuer à utiliser l'agora sportive. C'est le chemin sur lequel nous nous sommes engagés.

Chantier RER : où en est le projet de mettre une porte de secours et d'installer deux cheminées au niveau du 2^e clos (dans le clos des Chênes) ? (Marie-Noëlle Stassart)

Une commission de concertation, précédée d'une enquête publique, a débouché sur un avis positif de la Commune. Les membres de la commission ont pointé dans leur avis, deux recommandations essentielles : réduire l'impact visuel des cheminées et renforcer la protection acoustique. L'avis de la Commission de concertation sur ce dossier est consultable via le lien : <https://www.watermael-boitsfort.be/fr/fichiers/urbanisme/commission-de-concertation/avis-de-commission-de-concertation/avis-cc-23-08-22.pdf/view>.

Extensions des zones bleues :

- **pourquoi certaines rues sont mises en zone bleue et d'autres pas ? (Olivier Deleuze & Marie-Noëlle Stassart)**

Les communes voisines qui sont plus denses que nous, comme Ixelles, par exemple, mettent en place des zones bleues et des parcmètres. En conséquence, les personnes souhaitant jusqu'à présent se garer à Ixelles le font sur Watermael-Boitsfort. Il en est de même pour les autres communes limitrophes à la nôtre. Les habitants des quartiers concernés ne savent plus se garer devant chez eux. Watermael-Boitsfort a mis en place les zones bleues et les cartes riverains pour pouvoir endiguer le problème et éviter que cela fasse tache d'huile sur l'ensemble du territoire. La 1^e phase des zones bleues a été réalisée il y a 10 ans ; la seconde est actuellement en cours. Nous sommes conscients que des ajustements doivent être faits : nous sommes en train de récolter toutes les remarques émises concernant les zones bleues.

Actuellement, on suspend le dispositif des extensions (uniquement) de manière à l'ajuster. C'est pourquoi pour le moment, dans ces zones, les contrôles sont suspendus. Une fois que tout sera ajusté, un contrôle plus précis sera effectué dans les zones bleues. Il s'agira d'un contrôle numérique organisé via parking.brussels.

- **Comment éviter les voitures ventouses et ce plus particulièrement rue de la Garenne ? (Marie-Noëlle Stassart)**

Quand des contrôles seront mis en place, les voitures ventouses partiront.

Pourquoi cette année-ci, n'y a-t-il pas eu de Fête de la Communauté française à la Maison communale ? (Daniel Soumillion)

Cette année, la Fête de la Communauté française a eu lieu le dimanche 25 septembre et non le 27 septembre. La date a été choisie en fonction de l'agenda des divers intervenants. Le Collège a estimé, en fonction de l'actualité, qu'il était important de mettre à l'honneur, non pas une personne physique, mais une personnalité juridique, à savoir la Société Coopérative Le Logis-Floréal qui fête en 2022 son centenaire. Il nous est donc paru assez logique que la Fête se déroule au Studio aux Trois Tilleuls. Entre 300 et 400 personnalités ont été invitées personnellement par courrier envoyé par la poste. Malheureusement, peu de monde était présent.

Le cèdre du Liban situé sur le rond-point des Trois Tilleuls va-t-il survivre ? Il semble malade. (Cathy Clerbaux)

L'inventaire du patrimoine arboré a permis de mettre en évidence des arbres qui sont en danger (10). Cet arbre

en fait partie. On les surveille régulièrement pour voir s'ils doivent être enlevés. Pour le moment, son état est stable. (Ndlr. : il a depuis été abattu car son état s'était dégradé.)

Est-ce possible de refaire les trottoirs? On marche sur la rue car les trottoirs sont en trop mauvais état. (Marie-Noëlle Stassart)

La Commune compte plus de 140 km de trottoirs qui sont pour la plupart tous en très mauvais état. Avec nos équipes du service des Voiries, nous intervenons au cas par cas, selon l'état d'urgence et en fonction de la liste que nous avons établie. On agit à plus long terme lorsqu'on perçoit des subsides ou lorsqu'on programme de gros travaux. C'est le cas à moyen terme de la rue des Pêcheries (en cours), de la place Keym et d'un certain nombre de trottoirs dans Le Logis-Floréal.

Trafic sur la rue de l'Hospice communal. Possible d'autoriser à nouveau le stationnement sur le boulevard du Souverain car dans la rue de l'Hospice communal, il y a plus de voitures que de places de parking? (Marie-Noëlle Stassart)

Pour ce qui est de la question du stationnement, une fois que le contrôle des zones bleues sera mis en place, les voitures ventouses devraient être amenées à disparaître. Cela vous soulagera un peu au niveau de la rue de l'Hospice communal. Toutefois, au vu de la configuration de la rue qui ne permet de se garer uniquement d'un seul côté, augmenter le nombre de places n'est pas possible.

En ce qui concerne l'augmentation du trafic et plus particulièrement les poids lourds, nous vous confirmons que la rue est de l'Hospice communal est interdite au plus des 3,5T. Il nous faudra y être attentif et verbaliser davantage.

Stationnement sauvage des trottinettes qui nuit au bon déplacement des piétons (poussettes, PMR..) ? (Marie-Noëlle Stassart)

Lors de la nouvelle réglementation régionale entrée en vigueur le 1er juillet dernier, nous avons communiqué à ce sujet afin de conscientiser les usagers sur le sujet. Sur notre site internet (www.watermael-boitsfort.be/fr/vivre-a-watermael-boitsfort/mobilite/trottinettes-electriques-nouvelle-reglementation), nous avons rappelé les règles de base (interdiction de rouler en trottinette électrique avant l'âge de 16 ans ; interdiction de rouler sur les trottoirs ; interdiction de transporter des passagers ; limitation de la vitesse dans nos quartiers à 20km/h). À celles-ci, nous avons ajouté un rappel des règles de vivre ensemble avec une attention particulière aux personnes à mobilité douce, à savoir stationner la trottinette côté rue (pas côté façade), parallèlement au trottoir ; ne pas la laisser sur les dalles podotactiles, sur les chemins cyclo-piétons, devant les passages piétons, sur les marquages et pistes cyclables, ni au niveau des zones d'embarquement/débarquements des transports publics.

Si des trottinettes ou vélos électriques gênent la mobilité des autres usagers, n'hésitez pas à le signaler via l'application régionale Fix-My-Street (Page d'accueil – Fix My Street) en précisant la nature de l'incident (Véhicule abandonné > Trottinette). Ce système de signalisation est lent pour le moment, mais la Région est occupée à élaborer une nouvelle procédure pour que la plainte parvienne plus vite auprès du gestionnaire des trottinettes. Il est également à l'étude au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, un système de redevance pour mauvais stationnement de trottinettes ou vélos partagés ainsi que la création de lieux (drop zone) de stationnement de part et d'autre des passages pour piétons. Nous attendons une avancée là-dessus qui devrait avoir lieu dans le courant de l'automne de manière à pouvoir prendre les mesures nécessaires.

Peut-on avoir des nouvelles du projet Mosquée ? (Olivier Deleuze)

Le projet dont il est question consiste en l'aménagement d'un nouveau lieu de culte dans un ancien garage au 101 du Dries. Cette question a deux aspects : l'un lié au culte et l'autre lié à l'urbanisme et l'intégration dans le quartier. D'un point de vue du culte, l'article 19 de la Constitution prévoit que « *la liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés.* ». Pour organiser la mise en œuvre de cette liberté, 6 cultes ont été reconnus en Belgique et bénéficient de l'aide de l'Etat. Il s'agit des cultes catholique (depuis 1830), protestant (depuis 1830), israélite (depuis 1830), anglican (depuis 1870), islamique (depuis 1974) et orthodoxe (depuis 1985). Mais pour qu'un lieu de culte précis soit reconnu à son tour et puisse bénéficier d'une aide financière régionale et fédérale pour son fonctionnement, il faut d'abord que l'organe représentatif du culte correspondant atteste que le lieu envisagé appartiendrait bien officiellement au culte en question. Dans ce cas-ci, l'Exécutif des Musulmans de Belgique a délivré cette attestation le 31 mars 2022. Le projet est porté par l'Asbl intitulée « Centre Éducatif et Culturel la Paix » que nous connaissons bien parce qu'elle loue depuis 4 ans des locaux au sein de la maison de quartier du Dries pour y dispenser des cours de langue arabe, en vertu d'une convention annuelle approuvée par le Conseil Communal. Ce sera alors à la Région de le

reconnaitre officiellement ou pas, sur base de l'avis de la Commune qui doit garantir que le bâtiment est conforme aux normes de sécurité et à la législation urbanistique.

Nous avons connaissance de ce projet du Centre La Paix d'acheter un bien pour y aménager un centre culturel et cultuel. Nous sommes au stade de cet examen urbanistique qui fera l'objet d'une commission de concertation le 25 octobre prochain. Nous avons à cet égard un devoir de neutralité de l'examen urbanistique qui doit être indépendant de la nature des activités prévues et veillerons à l'application stricte de la loi.

Olivier Deleuze : Merci à tous.

Les questions reçues par écrit *et les réponses apportées par le Collège*

C.J. Le stationnement de trottinettes et vélos partagés

Bonjour,

Je souhaiterais que soit abordée, lors de la réunion de quartier Boitsfort centre, la question du stationnement sauvage de trottinettes partagées, qui de plus en plus souvent gêne le passage des piétons, PMR, parents avec poussettes etc.

Pour préciser mon souci, j'habite drève du duc, où les trottoirs sont très étroits, et où la sécurité des piétons sur les trottoirs du côté "stationnement interdit " est depuis longtemps un problème (signalé plusieurs fois à la commune).

Merci d'avance pour l'organisation, à bientôt pour la réunion,

Information complémentaire transmise ultérieurement : <https://bx1.be/communes/berchem-sainte-agathe/le-stationnement-de-trottinettes-et-velos-dott-et-tier-limite-dans-certaines-communes/>

Comme mentionné dans mon précédent mail, certaines communes bruxelloises ont anticipé le plan régional pour éviter des tensions entre usagers.

Au plaisir,

Voir point « Stationnement sauvage des trottinettes », p. 10

ECLAIRAGE RUE DES GARENNES – I.T.

Bonjour,

je propose d'éteindre l'éclairage nocturne dans la rue des Garennes et autres. Pour économiser l'énergie, pour ne pas perturber les oiseaux et pour permettre aux habitants de mieux dormir.

Merci.

Oui, c'est prévu. Les nouveaux lampadaires installés par Sibelga sont dimmables. Partout où c'est possible, l'intensité lumineuse sera diminuée pendant une partie de la nuit, entre 22h et 5h du matin (prévu à partir de 2023).

Trafic dangereux drève du Tumuli – A.D.B.

La personne souhaite aborder la question du trafic de la drève du Tumuli. Il n'y a pas de trottoir rendant la circulation des piétons dangereuses car de nombreux automobilistes ne respectent pas la zone à 20 km/h qui s'applique à cette drève. Ils disent ne pas voir le panneau ou mal connaître la signification du panneau.

Ils prennent cette drève pour « fuir » les bouchons qu'il y a chaussée de la Hulpe d'une part et d'autre part choisissent de se garer à ce niveau-là car il y a plus de place à cet endroit que chaussée de la hulpe. Cela entraîne beaucoup d'agression journalière.

Il faudrait voir pour sécuriser cette drève ; mettre des dos d'âne ; revoir le panneau indiquant la zone à 20 km/h

La drève des Tumuli n'a pas de trottoirs, c'est pour cela qu'elle a été mise en zone 20, faisant de cette voirie une rue résidentielle. Pour rappel, une zone résidentielle désigne une zone urbaine appartenant à un quartier où l'habitat est la fonction prépondérante et où l'espace public est conçu pour être partagé dans la perspective d'une véritable coexistence des différentes catégories d'usagers. Les piétons y sont prioritaires et les jeux d'enfants autorisés. La vitesse est limitée à 20km/h. La problématique du non-respect des 20km/h dans la drève des Tumuli va être remise à l'ordre du jour de l'une de nos réunions Polutra, cellule regroupant la Police, les services des Travaux publics et de la Mobilité. Il s'agit ici de respect (et de la connaissance) du Code de la route.

Voir aussi point « Pistes cyclables. Pourquoi les avoir installées sans aucune concertation ? », p. 7

Bonjour Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour l'invitation à participer à la réunion de quartier, et la possibilité que vous nous offrez de vous envoyer par avance les questions citoyennes.

Nous souhaitons que, durant cette réunion, vous apportiez les réponses aux questions suivantes relatives à l'extension de la zone bleue 3 au Jagersveld.

Contexte: En septembre, le Collège a annoncé plusieurs extensions de zones bleues à Watermael-Boitsfort, les justifiant par des nuisances accrues venant des communes voisines. Le Jagersveld est concerné, alors qu'il n'est pas limitrophe. Interrogé, le Collège justifie cette exception par l'existence de plaintes d'habitants. L'extension est donc le résultat de faveurs accordées à certains citoyens et non le reflet d'une décision de principe. Afin d'être rassurés qu'il ne s'agit pas de discrimination, nous souhaitons comprendre le bien-fondé de votre approche. Ainsi, pouvez-vous nous dire:

- Combien de plaintes émanant de combien d'habitants du Jagersveld avez-vous reçues en 2022 à propos du stationnement ?
- Sans vous demander de dévoiler le moindre nom, comment ces plaintes se distribuent-elles entre les n° 1 à 4 et les n° 7 à 13 du Jagersveld ?
- Quelles en sont les points saillants ?
- Considérant que toutes les habitations du Jagersveld sont dotées d'un garage, en quoi ces points sont-ils fondés et suffisamment sérieux pour justifier la mise en place de mesures lourdes de la part du Collège ?
- En quoi l'instauration d'une zone bleue sur tout le Jagersveld (soit 400 m de voiries) au seul bénéfice de 10 habitations est-elle la meilleure réponse à ces plaintes ?
- Pourquoi n'avez vous pas consulté les habitants des rues voisines et tenté de comprendre les effets négatifs induits avant de prendre votre décision ?
- Qu'allez-vous faire d'ici le 15 octobre, date de démarrage des amendes ?
- Combien de cartes de stationnement Zone 3.12,12 destinées à des non-riverains (personnel des écoles au Jagersveld, personnel communal en particulier) avez-vous distribué ou sont en cours de préparation?

Merci par avance pour vos réponses

Voici les raisons pour lesquelles nous avons étendu les zones bleues. Les communes voisines qui sont plus denses que nous, comme Ixelles, par exemple, mettent en place des zones bleues et des parcmètres. Conséquence de quoi, les personnes souhaitant jusqu'à présent se garer à Ixelles le font sur Watermael-Boitsfort. Il en est de même pour les autres communes limitrophes à la nôtre. Les habitants des quartiers concernés ne savent plus se garer devant chez eux. Watermael-Boitsfort a mis en place les zones bleues et les cartes riverains pour pouvoir endiguer le problème et éviter que cela fasse tache d'huile sur l'ensemble du territoire. La 1^e phase des zones bleues a été réalisée il y a 10 ans ; la seconde est actuellement en cours. Nous sommes conscients que des ajustements doivent être faits : nous sommes en train de récolter toutes les remarques émises concernant les zones bleues.

Actuellement, on suspend le dispositif des extensions (uniquement) de manière à l'ajuster. C'est pourquoi pour le moment, dans ces zones, les contrôles sont suspendus. Une fois que tout sera ajusté, un contrôle plus précis sera effectué dans les zones bleues. Il s'agira d'un contrôle numérique organisé via parking.brussels.

Notons toutefois que le parvis de l'église Saint-Hubert, situé au Jagersveld, n'ayant pas des emplacements de parking bien délimités n'entre pas dans la zone bleue. Il est donc possible d'y stationner librement et gratuitement.

Bonjour,

Je voudrais introduire à l'ordre de jour de la réunion de quartier du 10 octobre l'état lamentable voir dangereux des trottoirs.

Bien à vous,

Cathy Mayer

Voir point « Est-ce possible de refaire les trottoirs? On marche sur la rue car les trottoirs sont en trop mauvais état. », p. 10.

TROTTOIRS – TROTTINETTES

Bonjour Madame, Monsieur,

Ne pouvant me rendre physiquement à la réunion voici mes 2 questions.

Rendre les trottoirs aux piétons rue de l'hospice communal : cette rue est étroite idem pour les trottoirs donc la circulation est dense et le panneau 3t5 inutile. Ainsi que celui rue aux enfants. Les cyclistes ou trottinettes utilisent les trottoirs lorsque la rue n'est pas libre!

De plus si vous prenez la rue des béguinettes, le trottoir sert de parking vélo non pas 1se que l'on pourrait admettre mais plusieurs. Si vous avez une poussette ou êtes à mobilité réduite vous aurez des difficultés d'autant que les poubelles noires restent toute l'année !

Je termine par les trottinettes qui envahissent le quartier, se garent n'importe où, trottoirs, juste derrière une voiture. Ses engins sont lourds. De plus personne de la firme ne vient les rechercher. N'y a t'il pas une législation à Bruxelles.

Merci pour votre compréhension

Bien à vous

Voir point « Trafic sur la rue de l'Hospice communal », p. 10 et point « Stationnement sauvage des trottinettes », p. 10

Vu l'étroitesse des trottoirs, la rue de l'Hospice communal a été transformée à l'issue de la période Covid en zone résidentielle. Pour rappel, une zone résidentielle désigne une zone urbaine appartenant à un quartier où l'habitat est la fonction prépondérante et où l'espace public est conçu pour être partagé dans la perspective d'une véritable coexistence des différentes catégories d'usagers. Les piétons y sont prioritaires et les jeux d'enfants autorisés. La vitesse est limitée à 20km/h.

Concernant la présence de poubelles rigides noires, nous demandons aux habitants de les rentrer. Dans les cas où c'est impossible, il y a une tolérance, car ces poubelles protègent vraiment les sacs qui auparavant se retrouvaient souvent déchirés sur la voie publique.

ZONE BLEUE – ABREUVOIR / RUE DU JAGERSVELD

Bonjour

ci joint une question écrite

- Pourquoi l'instauration d'une zone bleue de 150 places au Jagersveld **sur base d'une seule plainte** . Dans le jagersveld, il y a 10 habitations dont 90% ont une allée privative qu'ils utilisent dans 99% des cas.

Cette mise en place de la zone bleue est faite **sous la pression d'une seule personne** qui a une vingtaine de places devant sa maison + le marquage qu'elle a obtenu en passant devant le comité de police devant son garage rue de l'abreuvoir . Place qui au demeurant n'est JAMAIS UTILISÉE par cette personne.

Cette zone bleue est **discriminante** pour l'ensemble des habitants de la rue de l'abreuvoir dont une bonne vingtaine de voitures de parquent au Jagersveld car le nombre de places dans la rue est insuffisante . Immeubles à appartements, voiture parquée trop près des garages ce qui empêche le parking devant chez soi, maisons SANS PARKING , soit une dizaine de logements + les logements de l'immeuble Abreuvoir. IL faut aussi tenir compte que les maisons datent pour la plupart des années 1960 . La plupart des garages sont trop petits et aucune maison n'ayant de caves, nous n'avons souvent pas d'autres choix que d'y ranger nos affaires, rendant l'entrée d'une voiture encore plus complexe d'autant que la rue est étroite

La commune n'accepte pas de nous donner une carte riverain ce qui dans la pratique, nous obligerait à changer notre disque toutes les deux heures, ce qui est aussi matériellement impossible, dans la rue de l'abreuvoir, outre les personnes âgées, il y a 5 ou 6 personnes qui sont indépendantes ou en télétravail et travaillent de leur domicile .

Nous demandons que la zone bleue soit partiellement supprimée ou au minimum supprimée du côté opposé aux habitations du jagersveld.

Depuis la mise en place de la zone bleue sous le petit parc, il n'y a plus que des voitures de la rue de l'abreuvoir qui n'ont d'autres choix que de se mettre la, les places disponibles de la rue de l'abreuvoir sont TOUTES occupées..

Quelles sont les solutions proposées par la commune ? et cela à court terme . Le rapport de Monsieur Coppé est très clair et avancement des pistes avec la préférence pour certaines pistes .

Voir point « Extensions des zones bleues », p. 9.

Notons toutefois que le parvis de l'église Saint-Hubert, situé au Jagersveld, n'ayant pas des emplacements de parking bien délimités n'entre pas dans la zone bleue. Il est donc possible d'y stationner librement et gratuitement.

- question 2

quand le petit parc sera t-il réaménagé, le chemin pour handicapés et poussettes tient plus d'un circuit de rodéo que d'un chemin et est totalement inaccessible avec une poussette et ne parlons pas d'une chaise roulante.

Si c'est le parc du Jagersveld auquel votre question se rapporte, il s'agit d'un parc régional. Nous avons déjà mentionné ce problème à Bruxelles-Environnement qui gère cet espace vert.

QUID AVENIR QUESTION EGLISE SAINT HUBERT – ECLAIRAGE PUBLIC- FIBRE - François Heinderyckx

Mesdames, Messieurs,

Je ne suis pas encore sûr de pouvoir participer en personne à la réunion de quartier Boitsfort-Centre du 10 octobre, et je me permets, quoi qu'il en soit, de vous faire part de 3 sujets sur lesquels la Commune pourrait utilement apporter des précisions.

1) **Église Saint-Hubert**

Où en est l'étude et quel est le calendrier des étapes suivantes? L'état de l'église se dégrade rapidement et elle reste un pôle d'attraction pour curieux en tous genres. C'est surtout un sujet de préoccupation pour les riverains directs qui s'inquiètent autant de la situation actuelle que des bouleversements à venir.

Rétroactes :

La Commune a signé un compromis de vente en décembre 2016 avec un acquéreur privé pour transformer l'église principalement en logement et secondairement en équipements d'intérêt collectif tout en maintenant un lieu de culte de taille réduite. La vente sera effective lorsque lorsqu'un permis d'Urbanisme exécutoire et libre de tout recours aura été délivré.

Avancement de l'étude :

Suite aux demandes de permis d'Urbanisme infructueuses, le processus d'élaboration du projet a été relancé par le Maître Architecte régional (BMA) en collaboration avec l'acquéreur privé. C'est ainsi qu'en juin 2021 au terme d'un concours, une équipe pluridisciplinaire a été désignée. Elle est composée d'un bureau d'architecture et d'un bureau de stabilité ainsi que d'un expert pour objectiver les aspects financiers du projet. Sa mission consiste à mener une étude exploratoire démonstrative et systématique de toutes les possibilités de réhabilitation de l'église en termes architecturaux, d'affectations et de rentabilité financière.

Cette mission a été réalisée par étapes présentées lors d'ateliers de travail réunissant, outre l'acquéreur, le BMA et les architectes, les instances régionales de l'Urbanisme, du Patrimoine, de l'Environnement et de la Planification, les autorités religieuses (Fabrique d'église et Archevêché) et la Commune.

Prochaines étapes :

Une réunion de projet est prévue en décembre 2022.

Elle sera suivie d'une demande de permis d'Urbanisme qui fera l'objet d'une enquête publique suivie d'une commission de concertation.

La décision d'octroyer le permis ou non reviendra à Urban (administration régionale de l'Urbanisme).

2) **Éclairage public**

La rénovation de l'éclairage public avance par rue et par quartier. Pourrait-on partager un calendrier prévisionnel des prochaines phases afin que chacun puisse savoir quand sa rue ou son quartier pourra en bénéficier? Les équipements sont localement très dégradés.

Il est difficile de donner un calendrier car les interventions peuvent dépendre de la coordination entre les impétrants. Mais les prochaines installations prévues sont square des Archiducs et square du Castel fleuri

(début 2023); place E.Keym (2023 – 2024). Puis viendront rue des Brebis, Tenreuken, avenue E. Van Becelaere, avenue du Cerf-volant et rue Gratès. À ce stade, aucun timing n'est donné.

3) Déploiement de la fibre

Proximus publie des [cartes détaillées](#) de l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique dans différents quartiers de différentes communes. Watermael-Boitsfort ne semble pas du tout concernée à ce stade. Sait-on quand Proximus compte apporter la fibre à Watermael-Boitsfort?

La fibre optique devrait arriver fin 2023 et début 2024 sur tout le territoire de Watermael-Boitsfort.

QUID AVENIR EGLISE SAINT-HUBERT- ZONE BLEUE ABREUVOIR- ETAT DES FINANCES COMMUNALES

Est-ce possible d'avoir des renseignements quant à l'avenir de l'Eglise Saint-Hubert.

Rétroactes :

La Commune a signé un compromis de vente en décembre 2016 avec un acquéreur privé pour transformer l'église principalement en logement et secondairement en équipements d'intérêt collectif tout en maintenant un lieu de culte de taille réduite. La vente sera effective lorsque lorsqu'un permis d'Urbanisme exécutoire et libre de tout recours aura été délivré.

Avancement de l'étude :

Suite aux demandes de permis d'Urbanisme infructueuses, le processus d'élaboration du projet a été relancé par le Maître Architecte régional (BMA) en collaboration avec l'acquéreur privé. C'est ainsi qu'en juin 2021 au terme d'un concours, une équipe pluridisciplinaire a été désignée. Elle est composée d'un bureau d'architecture et d'un bureau de stabilité ainsi que d'un expert pour objectiver les aspects financiers du projet. Sa mission consiste à mener une étude exploratoire démonstrative et systématique de toutes les possibilités de réhabilitation de l'église en termes architecturaux, d'affectations et de rentabilité financière.

Cette mission a été réalisée par étapes présentées lors d'ateliers de travail réunissant, outre l'acquéreur, le BMA et les architectes, les instances régionales de l'Urbanisme, du Patrimoine, de l'Environnement et de la Planification, les autorités religieuses (Fabrique d'église et Archevêché) et la Commune.

Prochaines étapes :

Une réunion de projet est prévue en décembre 2022.

Elle sera suivie d'une demande de permis d'Urbanisme qui fera l'objet d'une enquête publique suivie d'une commission de concertation.

La décision d'octroyer le permis ou non reviendra à Urban (administration régionale de l'Urbanisme).

Qu'en est-il de l'état des finances communales compte tenu de la crise actuelle.

Les crises actuelles mettent clairement la pression sur les finances communales comme c'est le cas pour la plupart des institutions mais aussi des personnes privées, des entreprises... Ces crises nous obligent à faire des choix difficiles que nous aurions aimé ne pas avoir à faire. La situation financière de la commune reste saine.

Quid de la question de la zone bleue rue abreuvoir / rue du Jagersvlied ? une pétition sur le sujet circule – pétition reposant sur une mauvaise interprétation.

Il est certain qu'il faut regarder la situation de la zone bleue dans la rue de l'Abreuvoir car il y a un réel problème mais l'argument sur lequel se base la pétition qui circule dans le quartier n'est pas correct. (à savoir que la carte de stationnement n'est valable que dans notre propre rue d'habitation). Par ailleurs, ce pétitionnaire souhaite accroître la zone verte derrière l'Eglise Saint-Hubert au lieu d'étendre simplement la zone bleue. Accroître la zone verte va faire venir encore plus de véhicule et principalement des voitures ventouses, ce qui n'est pas la solution.

Voir point « Extensions des zones bleues », p. 9.

Notons toutefois que le parvis de l'église Saint-Hubert, situé au Jagersveld, n'ayant pas des emplacements de parking bien délimités n'entre pas dans la zone bleue. Il est donc possible d'y stationner librement et gratuitement.

Madame, Monsieur,

Comme de nombreux riverains de la Drève du Duc, je souhaite mettre à l'ordre du jour le problème de la mise en zone bleue du square du Castel Fleuri. L'échange de mail avec vos services (copie ci-dessous) démontre, au mieux, une méconnaissance de la situation et des impacts sur la vie des riverains. Mon dernier email, daté du 21 Septembre, est resté sans réponse à ce jour.

Comme proposé dans mon email, un avis partagé avec d'autres riverains, nous attendons au minimum de la commune un peu de bon sens dans la mise en place des zones bleues, et en l'occurrence de la mise en zone bleue de toute la Drève du Duc si vous désirez conserver le Square en zone bleue.

D'avance merci,

Voir point « Extensions des zones bleues », p. 9.

Bonjour

Voici quelques questions en vue de la réunion de quartier de demain soir:

- la commune de WB compte-t-elle participer au plan Good Move et si oui, quels en seront les effets locaux (mise en place de sens interdits , etc)?

Good Move a pour but d'améliorer la mobilité dans les quartiers. C'est également contribuer à la qualité de vie, c'est pouvoir se déplacer plus facilement, c'est vivre dans des rues plus apaisées : les transports publics circulent de manière plus fluide, les vélos et autres trottinettes déambulent avec plus de sécurité. Si quelques communes font marche arrière comme le quartier Cureghem à Anderlecht, Cage aux Ours à Schaerbeek ou Jette, Watermael-Boitsfort garde le cap et poursuit son plan Good Move. Voilà quelques-unes des actions que nous soutenons et que nous voulons mener à bien pour une mobilité douce encore meilleure. La Commune demande que :

- les pistes cyclables de la chaussée de La Hulpe, chaînon manquant entre le boulevard du Souverain et l'avenue Franklin D. Roosevelt, soient renouvelées ;*
- une piste cyclable soit créée avenue Delleur dans le sens de la descente vers le boulevard du Souverain ;*
- la piste cyclable régionale sise chaussée de La Hulpe dans sa partie entre l'avenue Alfred Solvay et la gare de Boitsfort soit rouverte après travaux de consolidation des murs de soutènement ;*
- des mesures règlementaires soient prises pour éviter les effets de stationnement intempestif des trottinettes, vélos, scooters en free floating ;*
- et appuie le développement des services en lien avec le vélo et autres moyens léger de déplacement (et ce non conditionné au placement de publicité en voirie par les opérateurs) et rappelle son soutien au dépôt centralisé de vélos trouvés.*

Tout ceci sans oublier nos autres actions qui sont la mise en place de la zone 30km/h, le Brevet du Cycliste dans les écoles primaires du territoire communal, l'ajout d'arceaux à vélo et de bornes de réparation, la prime à l'entretien des vélos, l'instauration de rues cyclables et de zones résidentielles... Plus que jamais, la bonne mobilité (« good move ») est au cœur de notre politique.

- la démolition du viaduc Hermann Debroux aura sûrement des impacts sur la circulation à WB. A t on déjà fait des simulations / études d'impact ?

Non, nous n'avons pas fait d'études d'impact. À ce stade, nous n'avons pas d'information sur la concrétisation de la démolition du Viaduc Herrmann-Debroux. Nous avons bien sur mesuré l'impact sur l'avenue de la Foresterie et nous avons été très clairs lorsque la Région nous a demandé notre avis. Nous avons exprimé toutes nos craintes en ce qui concerne le report du trafic de transit sur l'avenue de la Foresterie, le boulevard du Souverain et dans les différents quartiers de Watermael-Boitsfort, tant pendant les phases successives de chantier, qu'une fois le plan mis en œuvre. Nous avons demandé que la Région propose et co-finance des mesures claires et précises à prendre pour éviter ledit report de trafic et pour également s'assurer de l'accomplissement du report modal souhaité (renforcement du maillage cyclo-piéton, plan de transports publics attractifs, plan de stationnement réfléchi...).

- il me semblait qu'il avait été décidé que le pont Fraiteur rouvrirait dans les 2 sens? Ce n'est toujours pas le cas ? Y a t il une date qui a été agréée ?

La situation est la suivante : le pont Fraiteur a été mis en sens unique. Cela génère un report de trafic dans notre commune puisque les véhicules, plutôt que de faire le détour via le boulevard Général Jacques, quittent l'autoroute E411, rentrent par les rues à proximité de la rue des Pêcheries et remontent jusqu'au cimetière d'Ixelles par les Arcades et la rue de Visé.

Un comité d'accompagnement « pont Fraiteur » composé des communes de Watermael-Boitsfort, Ixelles et Auderghem existe depuis plusieurs mois. Malheureusement, ce comité ne s'est pas réuni depuis longtemps. Aux dernières nouvelles, un bureau d'étude a été engagé par Bruxelles Mobilité afin de mener une étude sur la mobilité. Le bureau vient d'être sélectionné.

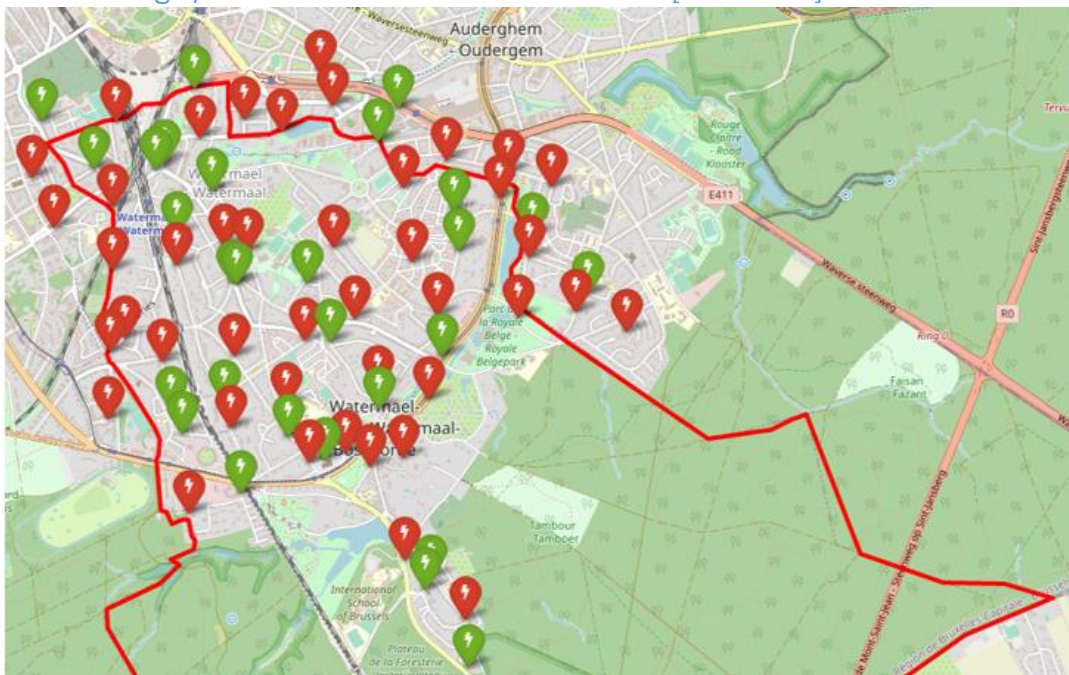
La fermeture récente de la rue des Pêcheries pour cause de travaux change la situation. Nous sommes conscients du problème et nous avons décidé de transmettre un message clair au comité d'accompagnement pour leur faire comprendre les difficultés auxquelles nous faisons face en matière de mobilité.

Jusqu'à présent, ouvrir le pont Fraiteur n'est pas à l'ordre du jour. Cela n'est pas l'option choisie par la Région. Toutefois et compte tenu des problématiques de mobilité que nous rencontrons actuellement depuis la fermeture de la rue des Pêcheries, nous avons demandé dans un courrier envoyé à la mi-octobre à la Région de le rouvrir. À ce stade, nous n'avons encore obtenu aucune réponse.

- quelle est la politique de la commune en terme de bornes de recharge électrique ? Celles-ci vont elles être développées ? En Flandre, les citoyens peuvent demander l'installation de bornes près de chez eux s'il n'y a pas de bornes dans les 250m ?

Selon les informations reçues via Sibelga, voici la répartition des bornes de recharge pour notre commune :

- *installées avant 2022 par Total Energy (Pitpoint) : 19 bornes maintenant en service ;*
- *Installées en 2022 (Energydrive) : 12 bornes [EN VERT] ;*
- *Concession 2023 (en cours d'attribution) : 30 localisations ont obtenu une validation de principe du collège pour l'installation de nouvelles bornes [EN ROUGE]*



À noter que pour Le Logis-Floréal (classé), le concessionnaire Energydrive a été mis en contact avec urban.brussels et fait les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation (permis) nécessaire.

- pour les maisons sans garage , sera t il possible de « privatiser » l'emplacement de parking devant sa maison (ce qui permettrait d'installer une borne de recharge)?

Non cela n'est pas prévu mais à termes, il devrait y avoir des bornes de recharge dans toutes les rues.

- dans le quartier proche de la gare de Boendael, les parc mètres ont fleuri et toits les rues sont passées en rue « riverains ». Cela va t il être généralisé à WB ?

Il n'est pas prévu de mettre des horodateurs dans la commune. Nous venons d'avoir étendu certaines zones bleues. Les généraliser n'est pour le moment, pas prévu.

ZONE BLEUE –CARTE RIVERAIN

Une petite question :

Où s'arrêtera cette rage taxatoire avec les cartes de riverains.

Merci

Voir point « Extensions des zones bleues », p. 9.

PROJET IMMOBILIER HOSPICE COMMUNAL -

Démolition de l'immeuble taxe Consult pour en faire des lieux d'habitation. Un permis d'urbanisme est en cours. La commune a probablement son mot à dire.

Comment s'annonce le dialogue entre la région et la commune.

Voir point « Renseignements sur le futur projet immobilier rue de l'Hospice communal », p. 7.

VRIBATIONS MAISON rue du Ministre – Géraldine Dubois

Bonjour,

Je ne peux pas être présente ce lundi à 20h mais je voudrais soulever le point de la rue du Ministre et de l'état du revêtement de sa voirie. Chaque bus et camion provoque des vibrations dans les maisons jusqu'à provoquer des fissures dans les murs.

Pouvez-vous avec la région et la Stib vous en occuper?

Nous avons décidé de ré asphaltter la rue du Ministre. Ces travaux sont prévus pour le printemps prochain.

Plan good move – PMR- Mme FRASELLE

Bonjour,

Je ne peux venir ce soir à la réunion.

Mes interrogations :

je suis PMR, mais sans chaise roulante et avec certaines difficultés à la marche et surtout à l'équilibre. Ma voiture m'est indispensable pour être autonome.

Depuis que le centre ville est pourvu d'un piétonnier, je ne peux plus me rendre en ville pour divers achats. Maintenant, avec GoodMove c'est encore pire ! Même les travailleurs, livreurs sont empêchés dans leur quotidien. Ixelles veut faire pareil... et Boitsfort va vouloir suivre.

Votre plan GoodMove rend la vie impossible aux Bruxellois. C'est ce que vous voulez ???

Vous me direz : prenez le bus, le tram ou le métro MAIS comme PMR , à moins d'avoir beaucoup de chance, il faut que j'ai une place assise et surtout, que bus, tram ou métro ne démarrent pas avant que je sois assise !! Donc pour moi, les transports en commun sont impossibles !

Je ne pense pas que les politiques se rendent compte du combat que mènent les PMR pour rester autonomes et indépendants d'autrui. Vous êtes occupés à leur fermer les portes d'une certaine liberté !

Réfléchissez à cela svpl dans vos démarches. Ne rendez pas la vie impossible aux Bruxellois et aux PMR.

Merci de m'avoir lue ! Bonne réunion...

Le plan Good Move a pour but d'améliorer le cadre de vie des Bruxelloises et Bruxellois et de ceux qui y travaillent ou y sont de passage. Il s'agit de gagner de l'espace public occupé par les voitures, pour faire des aires de jeux, végétaliser, mettre des terrasses... Le plan opte résolument pour une ville agréable et sûre, constituée de quartiers apaisés, reliés par des axes structurants intermodaux, et centrée sur des transports en commun efficaces et une circulation plus fluide. Les mesures du plan visent à assurer à chaque usager des solutions de mobilité adaptées, facilitées et intégrées, lui permettant de choisir le mode de déplacement le plus approprié à chacun de ses déplacements, en fonction de sa destination et de ses besoins à un moment donné.

Peut-être que votre situation vous permettrait d'obtenir une carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite? Nous vous suggérons donc de prendre contact avec le service de la Vie sociale, et plus spécifiquement avec Sophie Permanne : spermanne@wb1170.brussels ou 02.676.16.22.

Bibliothèque maison des enfants -

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames les Echevines, Messieurs les Echevins,

Je n'ai malheureusement pas pu être présente à la réunion de quartier. Une amie présente m'a cependant informée que notre bourgmestre avait précisé qu'on répondrait à toutes les questions orales ou écrites via cette adresse mail.

Je vous communique donc ma question/remarque :

Cela concerne la fermeture de la bibliothèque/ludothèque pour enfants de la place Gilson.

Je trouve particulièrement regrettable, pour ne pas dire lamentable, de sacrifier ce service culturel aux enfants alors que nous sommes dans une société où la lecture devrait être privilégiée face à la domination envahissante des écrans abrutissants!

Lors de la réunion, en réponse à une question sur le même sujet par un participant, l'échevin de la culture a argumenté qu'avec ses 3 bibliothèques, Boitsfort était particulièrement bien doté par rapport aux autres communes bruxelloises. Notamment Auderghem, "plus pauvre" que notre commune. Voilà un bien triste argument. Si Boitsfort a des atouts culturels par rapport à d'autres communes, ne faut-il pas au contraire les préserver plutôt que de s'aligner vers le bas? Avec ce type de raisonnement, on pourrait, pourquoi pas, régler une partie de notre crise de ressources énergétique en abattant quantités d'arbres sur la commune pour se chauffer vu que notre commune est particulièrement bien dotée d'espaces verts par rapport aux autres communes bruxelloises... Absurde.

Autre point, la proximité est essentielle et soit disant une préoccupation importante de notre administration communale (favoriser les déplacements à pied, vélo, etc). Les enfants du quartier Boitsfort-centre n'iront évidemment plus à pied à la bibliothèque de la place Keym et pire, certains n'iront plus du tout.

Ca c'est pour le fond, quant à la forme, la commune s'est abstenue de toutes informations préalables quant à la fermeture de la bibliothèque. Pire, elle a exigé de la part des employés de la bibliothèque de garder cette "bonne" nouvelle secrète et a interdit aux employés d'en parler préalablement aux très nombreux usagers de celle-ci.

Il n'y a évidemment pas eu plus de réponse de votre part quant à ce procédé pour le moins antidémocratique à cette réunion.

Le ferez-vous à ce courrier?

(Bien qu'il ne faut pas être grand clerc pour deviner les raisons de cette stratégie : éviter à tout prix une levée de bouclier organisée de la part de vos concitoyens, qui aurait probablement eu lieu.)

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Voir point « Pourquoi la bibliothèque située à la Maison des Enfants a été fermée sans aucune communication spécifique ? », p. 7.

Les livres qui faisaient partie de la bibliothèque du Hondenberg ont été partagés entre les autres sites (à savoir Espace Delvaux et rue des Trois Tilleuls). Les enfants du quartier Boitsfort-Centre peuvent dès lors de rendre rue des Trois Tilleuls et/ou y faire venir leurs livres situés à l'Espace Delvaux.